



«AGIR VERT»

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR L'UTILISATION DE COUCHES RÉUTILISABLES



Adopté le : 1^{er} octobre 2012

Résolution : 12-10-272

Responsable de l'application : adjointe administrative



S'engager pour un futur stimulant



Sommaire

Préambule

Pourquoi un programme de soutien financier pour l'usage de couches réutilisables

Programme définissant le soutien financier pour l'utilisation de couches réutilisables

1. Objectif du programme
2. Mise en contexte
3. Description du programme
4. Mode de fonctionnement
5. Application du programme
6. Abrogation du programme financier

Annexe 1 Engagement moral et écologique à utiliser les couches réutilisables

Annexe 2 Formulaire de demande de soutien



S'engager pour un futur stimulant



Préambule

Pourquoi établir un programme de soutien financier pour l'usage de couches réutilisables

Un enfant utilisera de 5 000 à 7 000 couches jetables avant d'atteindre le stade de la propreté générant ainsi plus d'une tonne de déchets. Réduction de la quantité des déchets acheminés vers les lieux d'enfouissement.

La plupart des utilisateurs de couches jetables ne suivent pas les recommandations du fabricant sur l'emballage, soit de jeter les matières fécales dans les toilettes avant de mettre la couche aux ordures. C'est ainsi qu'une centaine de virus différents (notamment l'hépatite B et la polio, qui proviennent des vaccins administrés aux nouveau-nés) peuvent survivre pendant deux semaines dans une couche jetable souillée, contaminant ainsi l'eau au percole à travers la masse des déchets.

Selon certaines études, les couches jetables représentent le troisième constituant en importance dans les déchets urbains, après les journaux et les récipients de boisson et d'aliment.

L'utilisation de couches jetables épuise nos ressources naturelles : de 5 à 12 arbres sont nécessaires pour produire des couches jetables qui permettront de rendre un enfant propre.

Une couche lavable remplace 230 couches jetables. Un enfant utilisera environ 26 couches réutilisables avant d'atteindre le stade de la propreté.

Les couches jetables prennent de 300 à 500 ans à se décomposer pour seulement 4 à 5 heures d'utilisation. Une couche lavable s'utilise 200 fois et se décompose totalement en 6 mois.

La production de couches jetables requiert 41 % plus d'eau que la production et l'entretien de couches lavables. Une couche jetable nécessite, à elle seule, 129 m³ d'eau pour sa fabrication, en plus de tous les matériaux polluants (plastique) et produits chimiques qui forment la couche absorbante. En revanche, il faudra 83 m³ d'eau pour laver une couche réutilisable durant toute sa vie utile, qui est de deux à trois ans.

Côté prix, l'achat de couches lavables demande un investissement de 450 \$ à 750 \$ en moyenne. Ces couches pourront cependant être utilisées pour tous les bambins de la famille. S'ils optent pour les couches jetables, les parents devront par contre déboursier entre 1 500 \$ et 2 500 \$ et cela, pour un seul bébé. On parle donc d'une économie qui se situerait entre 1 050 \$ et 1 750 \$ pour un seul enfant.



**Programme définissant le soutien financier
pour l'utilisation de couches réutilisables**

1. Objectif du programme

Le présent programme définit les critères d'admissibilité à un soutien financier qui vise à aider les familles des bébés âgés de moins d'un an, dans l'utilisation de couches réutilisables.

2. Mise en contexte

Conformément aux orientations de la Politique familiale et des aînés de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et dans un souci de protection de l'environnement et d'épanouissement des générations à venir, la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton souhaite encourager les familles à utiliser les couches lavables et réutilisables en accordant une aide financière pour l'achat de ce type de couche. Un nombre croissant de municipalités mettent en place un tel programme afin de soutenir les nouvelles familles qui désirent contribuer à la protection de l'environnement.

Ce programme s'intègre parfaitement dans un processus de développement durable puisqu'il prend en compte les trois domaines, soit social, économique et environnemental.

3. Description du programme

- Octroyer une subvention de cent dollars (100 \$).
- Nombre limité de subventions.
- Ce programme s'applique aux parents d'enfants de moins d'un an résidents en permanence dans la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.
- L'achat d'un ensemble de couches lavables et réutilisables (minimum de 24 couches) doit être réalisé auprès d'un commerçant durant l'année civile en cours du programme.
- Une seule subvention sera accordée par enfant, par famille.

4. Mode de fonctionnement

Les personnes intéressées par le programme de soutien financier devront :

- Signer le contrat d'engagement pour l'utilisation des couches lavables et réutilisables;
- Remplir le formulaire de demande de remboursement disponible au Bureau municipal de Sainte-Cécile-de-Milton;
- Joindre les documents suivants au moment de la demande :
 - o L'original de la facture d'achat du commerçant comprenant une description des items.
 - o Une preuve de résidence récente : une copie du compte de taxes du parent, une copie recto-verso du permis de conduire ou une copie d'un compte de services (Bell, Hydro-Québec, Vidéotron, etc.).
 - o Une copie d'une preuve de naissance de l'enfant (certificat ou déclaration de naissance remise par le centre hospitalier).

Veillez noter que les documents contenant vos informations personnelles ne serviront à aucune autre fin que celle du présent programme.

Déposer le formulaire de demande ainsi que les documents au Bureau municipal de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton. Veillez noter que les demandes ne seront traitées que sur présentation de tous les documents requis.

Vous recevrez dans les semaines suivantes, votre remboursement pour financer une partie de l'achat d'un ensemble de couches lavables et réutilisables selon la disponibilité budgétaire du programme.



S'engager pour un futur stimulant



Programme de soutien financier pour l'utilisation de couches réutilisables
Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Afin de vous assurer d'un remboursement, il est de votre responsabilité de valider que des fonds soient disponibles avant de procéder à votre achat.

5. Application du programme

L'application de ce programme est sous la responsabilité de l'adjointe administrative de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

Toute demande doit être directement déposée au service administratif de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

Tous les documents et formulaires cités dans le programme sont disponibles au Bureau municipal de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, au 136 rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, JOE 2C0 et sur le site internet de la municipalité www.stececiledemilton.qc.ca

6. Abrogation du programme soutien financier

Le soutien financier prendra fin lorsque l'enveloppe budgétaire qui lui est consacrée sera épuisée ou sur décision du Conseil municipal.

De plus, la Municipalité se réserve le droit de réviser annuellement le présent programme d'aide.

Ce programme de soutien financier est renouvelable conditionnellement à l'adoption annuelle de la subvention municipale.



S'engager pour un futur stimulant



Annexe 1

Engagement moral et écologique à utiliser les couches réutilisables



S'engager pour un futur stimulant



Engagement moral et écologique à utiliser les couches réutilisables

Je reconnais avoir reçu une subvention au montant de 100,00 \$ de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, pour l'achat minimum de 24 couches lavables neuves.

Je certifie que je réside dans la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

Je m'engage à utiliser des couches lavables pendant la période complète durant, laquelle mon enfant sera aux couches.

Nom et prénom de l'enfant

Date de naissance

M F
Sexe

Nom et prénom de la mère

Nom et prénom du père

En connaissance de cause, je signe le présent engagement.

Signature du parent demandeur

Date



S'engager pour un futur stimulant



Annexe 2

Formulaire de demande de soutien



S'engager pour un futur stimulant



Programme de soutien financier pour l'utilisation de couches réutilisables
Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Formulaire de demande de soutien

Identification

Nom de la mère : Nom du père :

Nom de l'enfant : Date de naissance :

Adresse :

Téléphone résidence : Courriel :

Parent demandeur (nom de la personne à qui sera émis le chèque)

Preuve de résidence à remettre

- Une preuve de résidence récente : une copie d'un compte de taxes du parent, une copie recto-verso du permis de conduire ou une copie d'un compte de services (Bell, Hydro-Québec, Vidéotron, etc.).

Preuve de naissance

- Une copie d'une preuve de naissance de l'enfant (certificat ou déclaration de naissance).

Preuve d'achat

- La facture originale du commerçant pour l'achat de couches réutilisables (les items doivent être clairement identifiés sur la facture ou sur un document officiel de vendeur).

Signature : Date :

Administration générale, Bureau municipal, 136, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, J0E 2C0
Téléphone : (450) 378-1942 poste 23

À l'usage de la Municipalité

Total de la facture d'achat avant taxes :

Numéro de la facture Date :

Montant de la subvention :

Autorisé par : Date :



S'engager pour un futur stimulant

